

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 20 Mars 2009 au Gurten, Berne

Lieu : Gurten, Berne

Horaire : 10h30 - 15h45

Président: S. Rohrbach

Présents: C. Campiche, Ph. Thomas, V. Robbiani, P. Vallélian
U. Thalmann, C. Dubois, A. Curchod, B. Gurzeler,
S. Leutenegger M. Gross, J. Meuwly, M. Piller, E. Stalder

Excusés: R. Zenklusen, J. Erni, B. Sutter

Procès-verbal: M. Piller et E. Stalder

Ordre du jour

1. Ouverture et constitution, Election des scrutateurs
2. Allocution du président
3. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du Congrès du 16 mai 2008 (sous www.impressum.ch)
4. a. rapport annuel du Comité (pour approbation)
b. rapport annuel de la Fondation d'entraide (pour approbation)
c. rapport d'activité de la caisse de pensions de journalistes (pour information)
d. rapport annuel du Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse (pour information - ce rapport sera envoyé au mois d'avril 2009)
5. Comptes 2008
6. Budget 2009. Décision sous réserve du point 13 de l'ordre du jour
7. Demande de décharge
8. Elections :
 - du comité central
 - du président
 - des vice-présidents
 - élection Orazio Martinetti, au Conseil de la Fondation d'entraide
9. Adoption de la version corrigée des statuts et directives d'admission selon réforme des structures 2008
10. Adoption de la modification du règlement de la protection juridique, délégation limitée au secrétariat central
11. Résolution GAV - Presserat
12. Résolution Tamedia - Edipresse
13. Propositions des sections, des communautés de travail et des membres
14. Divers
15. Nouveau « **Medienmagazin** » : présentation du projet. Décision sur l'adaptation correspondante des statuts. Budget 2009 « Medienmagazin » et

collaboration

Fin de la partie statutaire

env. 14h30 à 16h30. débat : **Newsroom et journalisme**

Hans-Ulrich Brandt, Journaliste 'Bremer Nachrichten'. **Markus Eisenhut**, rédacteur en chef Berner Zeitung'. **Edi Estermann**, chef de projet Newsroom, Ringier.

Animateur: **Roland Jeanneret**, Journaliste Radio DRS.

1. Ouverture et constitution, élection des scrutateurs

S. Rohrbach souhaite la bienvenue aux personnes présentes et précise que, suite à la restructuration, cette séance ne s'appelle plus congrès, mais assemblée des délégués (AD). L'AD a été convoquée conformément aux statuts.

L. Coray et D. Buholzer sont élus comme scrutateurs.

39 délégués sont présents; la majorité absolue est de 20.

2. Allocution du président

Dans son allocution, le président **S. Rohrbach** relève la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la branche. Il remercie les collègues à Fribourg pour le travail accompli.

3. Approbation de l'ordre du jour et du procès verbal du congrès du 16 mai 2008

F. Germanier APVS souhaite insérer un point nouveau à l'ordre du jour : discussions et décision concernant les relations avec comedia et l'USS.

Avec ce complément, l'ordre du jour est approuvé.

U. Thalmann présente les nouveaux secrétaires centraux Mme la Dr. Beatrice Gurzeler et Clément Dubois.

Le procès-verbal du congrès du 16 mai 2008 est approuvé sans commentaires.

4. a) Rapport annuel du comité (pour approbation)

A.-R. Keller, JVAS: Le rapport du conseil de fondation MAZ a été oublié. Elle informe brièvement sur la situation actuelle.

Quant à la motion de l'APVS, **S. Rohrbach** informe: Au vu de la bonne collaboration (restructuration, brevet / diplôme), l'USS a offert à **impressum** le statut d'observateur. L'USS a comme objectif d'attirer plus de moyens et petits syndicats et associations et aimerait qu'**impressum** devienne membre, d'où la possibilité d'avoir le statut d'observateur, incluant la participation aux séances du comité, le tout sans obligation financière ou politique. Ainsi, nous recevons des informations directes sur les événements politiques; en particulier, nous avons accès aux projets actuels de fusion de comedia, informations très importantes pour nous. De plus, l'USS nous met à disposition certains services comme par ex. conseil et support pour débloquer la situation difficile du GAV en Suisse alémanique et au Tessin. **S. Rohrbach** précise que pour l'instant, il n'est pas prévu d'adhérer à l'USS ou de s'y approcher politiquement d'une manière ou d'une autre. Être observateur signifie observer ce qui se

passé au sein de l'USS et rien d'autre. Après deux ans, on pourra tirer des conclusions. Au cas où le comité envisageait une approche à l'USS, il consulterait d'abord les présidents des sections et la question serait ensuite discutée lors d'une AD. Si cette dernière se prononçait pour une approche, il faudrait décider s'il y a lieu d'organiser une consultation de la base ou si cela se fera lors de l'AD. **U. Thalmann** signale qu'on a déjà informé sur le statut d'observateur dans les i-News (impressum Newsletter) du mois d'octobre 2008.

F. Germanier, APVS s'étonne que lors du dernier congrès l'on n'ait pas parlé d'une question aussi essentielle que celle du statut d'observateur auprès de l'USS. Ce sujet aurait dû spontanément figurer à l'ordre du jour de cette assemblée. La section valaisanne n'a rien contre des collaborations ponctuelles avec Travail Suisse, l'USS, comedia ou le SSM, mais veut éviter toute fusion et tout rapprochement avec ces syndicats. Demande qu'impressum renonce au statut d'observateur.

M. Canetta, ATG est d'avis que des collaborations, discussions, décisions d'actions communes avec comedia et le SSM sont obligatoires puisque impressum travaille dans le même domaine. Reste à définir le rôle du statut d'observateur: faut-il augmenter cette collaboration ou alors faut-il entrer dans l'USS? Pour lui, une adhésion est impensable, même le statut d'observateur est discutable. impressum aurait certes plus de prestations, mais perdrait son image, sa crédibilité et surtout son indépendance.

A. Gessler, APVS constate que lors de la réunion du 15.12.08 entre impressum et comedia un mémo rédigé et signé par comedia donne des directives claires, par exemple, impressum va faire un sondage à l'intérieur des sections pour connaître leur avis sur une éventuelle adhésion de comedia à la CCT romande. Rappelle que la CCT romande a été signée par impressum et Presse romande. Presse romande a été claire: si comedia est associée à la CCT, celle-ci est dénoncée. Il ressort de ce mémo que l'entrée par la petite porte de l'USS est évidente et demande d'arrêter immédiatement ce fricotage contre-nature.

U. Thalmann informe sur la réunion avec comedia. D'abord, il signale que le mémo mentionné n'est pas un procès-verbal, mais juste une note sans aucune obligation établie par comedia pour comedia. Bien entendu, impressum ne s'est engagée à rien, on a juste été invités à la discussion par comedia qui, pour sa part, souhaite bien sûr adhérer à la CCT romande. Cependant, impressum n'a pas approfondi le sujet vis-à-vis de comedia et l'a renvoyé à l'adresse des employeurs qui, eux, sont pour la plupart contre une adhésion de comedia à la CCT. impressum a toujours précisé de ne pas être l'ouvre portes de comedia auprès des éditeurs. Une telle réunion est tout à fait normale entre partenaires et entre concurrents; tout est transparent et impressum ne cache rien.

A. Gessler, APVS est surpris de la crédibilité qu'Urs Thalmann accorde à comedia et à Bruno Clément. Son interpellation avait pour but de connaître la position d'impressum face à ce dossier. Il constate que comedia a toujours la même cote de popularité auprès du comité central qui plus est du directeur d'impressum! **U. Thalmann** décline encore une fois tout reproche adressé au comité ou au secrétariat central. Quant à la politique vis-à-vis de comedia, le comité central respecte entièrement les directives de l'AD et le secrétariat central respecte les directives du comité central. Si une approche à comedia devenait réalité, cela serait bien entendu discuté au sein des commissions compétentes.

P. Morier-Genoud, VAUD: relève que comedia n'a pas bonne presse auprès de la coordination d'Edipresse. Se dit choqué par la discussion sur le rôle d'observateur à l'USS car le métier de journaliste consiste avant tout à observer. impressum doit garder ce rôle d'observateur à l'USS comme il pourrait observer n'importe quelle chambre nationale, club de foot, association, etc. Ce rôle là n'entache pas l'indépendance, au contraire, pour être

indépendant, il est indispensable d'observer ce que font les autres.

M. Brunner, Ost ne comprend pas toute cette excitation concernant le statut d'observateur et une éventuelle collaboration rapprochée avec comedia en Romandie. Il est de l'avis qu'il faut réunir les forces pour mieux avancer.

J.-R. Fontannaz, APVS: estime qu'il y a une différence entre statut d'observateur interne et statut d'observateur externe. **impressum** ne siège pas dans toute une série d'associations, il ne comprend pas la raison pour laquelle il a ce statut d'observateur interne auprès de l'USS. Tout journaliste doit être capable d'observer la réalité de l'extérieur avec une certaine distance critique.

S. Rohrbach assure que le comité central attache beaucoup d'importance à l'identité d'**impressum** en sa qualité d'association professionnelle.

F. Germanier, APVS: est satisfait du débat concernant ce thème, mais souhaite qu'une décision soit prise avant le délai d'attente qui est de 2 ans. Demande que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués.

Le rapport annuel du comité est approuvé à l'unanimité.

b) Rapport annuel de la fondation d'entraide (pour approbation)

R. Jeanneret, Bern: Malgré une année difficile, la fondation se porte bien. Cependant, les demandes – surtout pour l'exonération de la cotisation annuelle – augmentent. Il est important que les membres restent chez **impressum** malgré les problèmes financiers. Quelques membres sont toujours inscrits au RP alors qu'il n'est pas sûr qu'ils exercent toujours leur profession de journaliste. Si un membre ne peut plus payer ses cotisations durant 3 ans et plus, qu'il faudrait changer de métier. La fondation est là pour aider ceux qui travaillent comme journaliste ou photographe. Il demande que l'aptitude au RP soit examinée.

Le rapport annuel de la fondation d'entraide est approuvé à l'unanimité.

c) Rapport d'activité de la caisse de pension en faveur des journalistes (pour information)

R. Buser, PJK informe que le degré de couverture se monte à 102.4%. La révision n'a pas encore eu lieu, mais la couverture ne descendra en aucun cas en dessous de 100% d'ici la fin de l'année 2008. La fortune de la CPJ se monte à env. 80 millions de francs. La caisse compte env. 800 assurés, dont 160 retraités.

d) Rapport annuel de la fondation du Conseil de presse suisse (pour information)

M. Bühler, JLR s'enquiert de savoir si une résolution devant engager les éditeurs à négocier le GAV a été prise étant donné que le vote définitif avait été repoussé. **D. von Burg:** relève que la prochaine séance est fixée jeudi prochain.

5. Comptes 2008

U. Thalmann explique les différences les plus importantes entre budget et comptes.

Recettes:

Point 1: Les cotisations des membres sont en légère diminution

Point 2: Pour des raisons d'économie, journalisten.ch n'a paru que 4 fois, de ce fait il y a moins de recettes publicitaires, mais encore moins de dépenses.

Point 7: Les rendements sont plus élevés puisque les dépôts à terme fixe sont placés à des conditions plus favorables que prévu

Point 9: La vente d'AG et de demi-tarif a été plus élevée que prévu

Point 10: plus de recettes des sponsors

Dépenses:

Point 11: Moins de frais à cause du changement de personnel au secrétariat central

Point 12: Loyer plus élevé à cause du bureau à Zurich

Point 16: Différence résultant du stock pour plusieurs années

Point 19: Apport d'encouragement: requête des livres pour financement partiel du prix

Point 20: traduction en allemand du GV RRR

Point 26: est équilibré par les recettes

Point 27: Puisque l'exonération des cotisations incombe à la fondation d'entraide, ce fonds n'est plus utilisé à ce but; il servira désormais au financement d'actions collectives. Le comité central a élaboré un nouveau règlement

Point 39: Plus qu'une AD par an

Point 41: Moins de séances puisque les compétences ont changé suite à la restructuration.

Point 48: Fr. 55'000.- sont prévus pour la société à fonder pour la production du nouveau magazine.

S. Rohrbach: Au lieu du déficit budgété de frs 70'000.- il en résulte un bénéfice de frs 70'000.-, ce qui est principalement dû aux mesures d'économie du journalistes.ch. Un bénéfice est imposable lorsqu'il sert de réserve; on propose donc d'investir frs 50'000.- dans le projet du nouveau magazine, sous réserve de l'approbation sous le point 15. Restent frs 20'000.- qui seront versés au fonds de solidarité. Le comité central a créé un règlement détaillé pour l'utilisation du fonds. L'argent de ce fonds peut également être utilisé comme réserve pour la fédération, comme par ex. pour des besoins résultant d'une situation difficile.

F. Aeberli, ZPV aimerait une explication détaillée quant à la répartition du bénéfice. **U. Thalmann:** Avant que la réserve soit établie, le bénéfice total se montait à frs 70'000.-. Sous le point 27, on a mis frs 20'000.- dans le fonds et investi frs 50'000.- pour le magazine sous le point 28. Ces 50'000.- frs sont en principe une réserve.

C. Ferrari, ATG demande la raison pour laquelle le montant de Fr. 3000.— concernant l'École de journalisme au Tessin ne figure pas au point 17 des comptes? **U. Thalmann** répond qu'il s'agit là d'une erreur et que ce montant figurera dans le budget 2009.

Ph. Chopard, ANJ: remercie le comité pour le versement de Fr. 3000.—, la section vaudoise, (Fr. 4000.--) et tous ceux qui ont ou verseront de l'argent sur le compte du Fonds de solidarité de l'Express/L'Impartial. Quant à l'ANJ, elle versera Fr. 1'000.--. Estime qu'il serait préférable de laisser le montant récolté, qui devrait avoisiner les Fr. 14'000.—, sur le compte. Il pourrait servir à faire face à d'autres manifestations de ce type car le combat n'est de loin pas terminé !

C. Dubois explique que la distribution ne se fera qu'en accord avec les intéressés et l'ANJ.

M. Buhner, JLR constate qu'au point 49 des comptes « total site impressum.ch » apparaît la somme de Fr. 1'071.--, dans le document des réviseurs il y a un montant de Fr. 75'862.60? Demande si ces montants concernent la même chose ou est-ce deux choses différentes?

Afin de pouvoir répondre, **U. Thalmann** devrait étudier le dossier correspondant, mais les comptes sont justes. Les postes étant résumés, la fiduciaire a pris le medienmagazin là-dedans au lieu de le prendre sous le titre du print.

Les comptes 2008 sont approuvés par 35 oui et 1 abstention.

6. Budget 2009, approbation sous réserve du point 13

U. Thalmann informe au sujet des différents points:

Recettes

Point 1: Il faut partir du principe que le nombre de membres diminuera encore d'env. 100 personnes.

Point 3 est budgété autrement: nous payons un abonnement à la société éditrice du magazine. En tant que société indépendante, celle-ci comptabilise les recettes d'annonces et d'abonnements et les dépenses, notamment pour le personnel et les livres, l'impression et la distribution. Du moment qu'il y a un bénéficiaire, **impressum** en tant que partenaire en profite aussi, par contre, il n'y a plus de recettes provenant des annonces.

Point 9: Le rabais intégral est en faveur des membres. Jusqu'à maintenant, **impressum** en gardait 1% pour les frais d'administration.

Dépenses

Point 17: S'ajoutent les frs 3'000.- pour l'Ecole du journalisme tessinoise.

Point 19: **D. Strohm, ZPV**: Le prix est remis seulement tous les deux ans et peut donc être rayé du budget 2009.

Point 27: Il s'agit d'une décision stratégique du CC de ne rien verser aux fonds puisque le budget affiche un déficit. Etat des fonds à fin 2009 : fonds de formation = frs 128'000.-, fonds de protection juridique = frs 185'000.-.

Point 43: Le projet brevet / diplôme est à poursuivre.

Point 48: Versement de frs 115'00.- à la nouvelle société pour les abonnements des membres.

D. Strohm, ZPV ne voit aucun montant pour l'élaboration de l'encart du nouveau magazine. Les sections ne supporteront qu'une partie des frais. **U. Thalmann**: Ces frais ne sont pas encore budgétés. L'encart devrait s'autofinancer puisqu'il est utilisé et financé par les sections. **D. Strohm, ZPV**: Beaucoup de sections ne savent même pas qu'elles ont la possibilité de publier leurs nouvelles dans l'encart. **U. Thalmann**: On en a informé en détail dans les newsletters et lors du forum des présidents. Il est d'accord avec D. Strohm qu'il y aura probablement aussi des frais à charge d'**impressum**. Après une année, on en saura plus. Il propose de budgéter des frais d'un montant de frs 5'000.-, sous réserve de l'approbation du budget par l'AD.

S. Rohrbach: La fortune se monte à env. frs 500'000.-. Selon le plan quinquennal mandaté par U. Thalmann, cette réserve permet à **impressum** de survivre encore jusqu'en 2011. Le comité central mettra en route des mesures d'urgence en 2009 et élaborera des mesures à soumettre à l'AD 2010. Les possibilités d'économie sont plus ou moins épuisées, aussi en ce qui concerne l'effectif si l'on veut garder la qualité des services du secrétariat central. Ce n'est que par le biais du nombre des membres ou des cotisations qu'un changement plus important serait possible. Le SC et le CC élaboreront et organiseront la promotion pour l'acquisition de nouveaux membres. Les membres sont priés de soutenir cette action en acquérant eux-mêmes des nouveaux membres.

M. Moussadek, JLR relève qu'auparavant **impressum** était plus souple lorsqu'un membre voulait racheter rétroactivement ses années RP, maintenant il n'y a aucune possibilité de rachat. Est d'avis que ce serait une piste pouvant faire diminuer l'hémorragie des membres.

S. Rohrbach: c'est un problème délicat puisqu'en Romandie, les salaires sont payés selon les années RP. Le CC évaluera prochainement si les années RP précédentes sans affiliation à

impressum doivent être comptées ou non.

A. Gessler, APVS rappelle que la CCT est appliquée à de nombreux journalistes romands indépendamment de l'affiliation à impressum.

L. Coray, Die Freien constate que la contribution budgétée de soutien pour les libres se monte à frs 5'000.- seulement. **U. Thalmann** explique que le budget avait été établi avant l'arrivée de la motion des libres. Le budget est à approuver sous réserve de l'approbation de la motion des libres. **L. Coray, Die Freien:** La motion concernant les frs 6'000.- a été soumise le 4 septembre 2008. Il est de l'avis que cela est à traiter sous le point « budget » et explique ceci: Les libres reçoivent frs 3'500.- en cotisations, dont frs 2'000.- vont à la FBZ, ils reçoivent en outre frs 5'000.-, frs 500.- sont donc à retirer chaque année de la fortune des libres.

La motion des libres pour une contribution de solidarité de frs 6'000.- est approuvée par 39 oui et 2 non.

D. Strohm. ZPV demande que le projet « acquisition de nouveaux membres » soit lancé immédiatement. **S. Rohrbach:** En 2009, ce projet est d'une importance majeure; son lancement a été reporté un peu à cause de l'énorme travail suite aux événements actuels (fermetures, licenciements, etc.).

Avec les modifications mentionnées et un déficit de frs 98'600.-, le budget est approuvé par 27 oui et 8 abstentions.

7. Demande de décharge

La décharge au comité est approuvée à l'unanimité.

8. Elections

Renouvellement du comité complet

S. Rohrbach informe que tous les membres du comité central se mettent à disposition pour une réélection. Lui-même devra démissionner en 2010 puisque les statuts limitent à 10 ans la durée d'un mandat au comité. **Le comité est réélu à l'unanimité.**

Election du président

C. Campiche procède à l'élection du président. **S. Rohrbach est réélu à l'unanimité.**

Election des vice-présidents

S. Rohrbach: Lors des préparatifs pour la révision des statuts avec la proposition de réduire le comité à 5 membres, on a omis de mentionner explicitement l'option d'élire deux vice-présidents. Afin de corriger cela, le CC propose de modifier le texte des statuts en précisant «1 ou 2 vice-présidents». Si l'AD est d'accord avec cette modification, R. Zenklusen et C. Campiche se présentent à la réélection. **R. Zenklusen et C. Campiche sont réélus à l'unanimité en la qualité de vice-présidents et les statuts sont modifiés («1 ou 2 vice-présidents»).**

Election d'Orazio Martinetti au conseil de fondation d'entraide

O. Martinetti est élu à l'unanimité.

9. Approbation: Version révisée des statuts et des directives d'admission selon réforme des structures 2008

U. Thalmann: La révision des statuts et des directives d'admission ont déjà été approuvées lors du congrès du printemps 2008. Par la suite, on s'était aperçu que le style des textes n'était en partie pas très correct et qu'il y avait des divergences entre l'allemand et le français. B. Gurzeler a retravaillé les deux documents qui sont de ce fait soumis encore une fois à l'approbation. Il s'agit seulement de modifications rédactionnelles sans influence sur le contenu. **A. Gessler, APVS** fait remarquer qu'à l'art. 22, point 21 des statuts il est écrit „approuve le résultat des négociations menées par le comité ...” Auparavant il y avait „décide du résultat ...” Il propose que l'on maintienne «décide». A la question de **F. Aeberli** au sujet de l'ancienne version avec 2 présidents, **S. Rohrbach** répond que selon la réforme des structures, la co-présidence est abolie.

A. Gessler, APVS relève que selon l'art. 23, l'ordre du jour de l'assemblée des délégués est arrêté par le comité et est publié 30 jours à l'avance, dès lors les propositions des sections devraient parvenir 45 jours à l'avance. Cela veut dire que les sections n'ont pas connaissance de l'ordre du jour au moment où elles doivent se déterminer. Selon lui, il serait préférable d'inverser ou même d'enlever toute limite de date ce qui éviterait d'arriver à l'assemblée des délégués avec des propositions de dernière minute.

U. Thalmann: Les propositions des sections doivent arriver à Fribourg avant que l'ordre du jour soit établi. Cependant, lors de l'approbation de l'ordre du jour, il y a la possibilité de proposer des changements ou de rajouter des points. A la proposition d'**A. Gessler** d'établir un ordre du jour provisoire, **U. Thalmann** répond que les sections peuvent exprimer leurs souhaits et que jusqu'à maintenant, ce système a fait ses preuves.

L. Coray, Die Freien aimerait qu'on traite les propositions des libres sous ce point. **U. Thalmann** renvoie au point 11 «propositions des sections, communautés de travail et membres». Sous ce point seront également traitées les propositions des libres.

Les versions révisées des statuts et des directives d'admission sont approuvées à l'unanimité avec les modifications mentionnées.

10. Approbation de la modification du règlement de protection juridique, délégation limitée au secrétariat central

U. Thalmann lit le nouveau passage sous l'art. 4, compétences: «Pour un montant de frs 15'000 par année et de frs 5'000.- maximum cumulé par cas, le comité peut déléguer la compétence de la protection juridique au gérant».

La modification du règlement de protection juridique est approuvée à l'unanimité.

Après la pause, **S. Rohrbach** souhaite la bienvenue à **Monsieur Konke du DJV** qui informe brièvement sur la situation des journaux et la crise des médias en Allemagne.

S. Rohrbach souhaite également la bienvenue à **Ph. Cueni**.

11. Resolution GAV – Presserat

12. Resolution Tamedia – Edipresse

S. Rohrbach: A l'avis du CC, l'AD doit se prononcer quant aux événements en Suisse. Ceux qui sont disposés à procéder dans le sens proposé sont invités à se réunir après l'AD afin d'élaborer le texte détaillé de la résolution. **M. Trossmann, ZPV** trouve un peu gonflé de vouloir sanctionner les membres du conseil de la presse. **U. Thalmann:** La proposition de texte de la commission GAV est à considérer comme invitation et non pas comme un ordre. **M. Dütschler, Bern** rajoute qu'on voulait obtenir que le conseil de fondation s'engage pour la reprise des négociations.

D. von Burg, président du Conseil de la presse précise que ce n'est pas le conseil de fondation qui a signé l'accord concernant l'arrivée des éditeurs et de la SSR au conseil de fondation, mais ce sont les éditeurs, la SSR, **impressum**, comedia, le SSM et les rédacteurs en chef. C'est donc aux associations de respecter l'accord. Demander cela au conseil de fondation est illogique. Le rôle du conseil de fondation n'est pas de faire respecter la déclaration des droits et des devoirs, son rôle étant de faire fonctionner le conseil de la presse. **impressum** ne peut donc pas lui imposer une telle exigence.

U. Thalmann: Est-ce qu'il serait opportun que l'AD fasse appel au conseil de fondation de se tenir à ce qui était convenu?

D. von Burg: pense qu'il s'agit en bonne partie d'une question de formulation. Cela étant il ne faut pas tout à fait négliger, même s'il est d'accord sur le fond, qu'une partie des membres du Conseil de fondation n'ont pas la même lecture de cet engagement. Il trouve logique qu'**impressum** fasse appel au conseil de fondation pour sortir de ce sac de nœuds, mais estime qu'il ne faut pas tout mélanger.

S. Rohrbach: La direction à prendre semble claire; le texte sera modifié dans ce sens.

La résolution est approuvée avec 10 oui, 8 non et 11 abstentions.

M. Dütschler est d'avis que ce résultat très serré avec tant d'abstentions ne vaut rien. Il propose de biffer la phrase avec le mot «sanctionner» et de voter sur la résolution comme présentée.

D. von Burg: est d'avis que voter sur une résolution dont le texte n'est pas connu n'est pas acceptable. En admettant que le vote sur un pan étroitement juridique signifie que la résolution a été adoptée, mais cette résolution contient d'autres points et la question de fond est bien plus importante. Pour l'extérieur, le message d'une résolution ne contenant que les deux premiers points, approuvée par dix personnes, serait catastrophique!

R. Jeanneret, Bern trouve que la résolution est mal rédigée et beaucoup trop longue. Il propose de faire appel à un professionnel pour élaborer un texte puissant qui sera ensuite publié sur internet pour approbation par les gens.

F. Nejad, impressum-VD: trouve que cette résolution est mal fagotée.

M. Buhner, Les libres: propose de supprimer le début de la résolution "pas de démocratie sans des médias de qualité nécessaire à l'état", **impressum** n'est pas là pour servir l'état. Les autres trois points lui semblent corrects.

U. Thalmann: Ce serait embarrassant si les délégués ne s'exprimaient pas d'une seule voix

D. Strohm, ZPV est d'accord avec point 1 et point 2 sur la première page. **M. Dütschler, Bern** aimerait déplacer le point 3 sur la première page. **Les délégués approuvent ce procédé par 26 oui, 2 non et 5 abstentions.**

13. Propositions des sections, communautés de travail et des membres

La **proposition APVS** a déjà été traitée sous le point 4 a).

Proposition ZPV: Lors du départ ou de la radiation d'un membre, celui-ci doit rendre la carte de presse. La carte doit porter la mention qu'elle est propriété de la fédération. **D. Buholzer** est d'avis que cela doit se faire sans que ce soit prescrit. **F. Aeberli:** ça ne fonctionnera jamais sans que ce soit réglementé. A part sur la carte, la mention «la carte de presse est propriété de la fédération» doit aussi figurer sur le formulaire de demande. La raison est que le timbre annuel sur la carte est rarement contrôlé, quelqu'un qui n'est plus membre pourrait donc profiter encore longtemps de la carte de presse. De plus, un membre voulant démissionner y pensera peut-être deux fois s'il doit rendre la carte. **U. Thalmann:** le comité approuve ce procédé. Le formulaire et la carte de presse seront modifiés dans ce sens. Demander de rendre la carte en cas de sortie n'est qu'un conseil à l'adresse des sections et ne peut pas être exigé. **Les délégués approuvent à l'unanimité ce procédé.**

La **proposition de la Section Photographes** est retirée.

Quant aux **propositions «les Livres» au sujet de la révision des statuts**, **U. Thalmann** explique: le temps manquait pour étudier les propositions en détail. Puisqu'il ne s'agit pas d'une urgence, le traitement de ces propositions est à reporter à la prochaine AD. **L. Coray** précise que l'art. 21 traite un mandat au CC qui n'a pas été rempli. La modification des autres trois articles a déjà été mentionnée lors du congrès à Lugano. Il est disposé à retirer les propositions si le CC s'engage à les traiter et à les mettre à l'ordre du jour de l'AD 2010.

14. Divers

Personne ne demande la parole.

15. Nouveau magazine

C. Campiche malgré les réticences du départ, est content du vote positif en faveur du nouveau magazine. Ce concept, élaboré par une star de Zürich, s'adresse à des journalistes et se veut différent des journaux existants. Il répond d'une part, à un besoin et d'autre part, il sera un outil de travail et de relais de la profession tant interne qu'externe. Il a pour ambition d'offrir un espace d'expression aux journalistes, d'enrichir le débat et de faire valoir les arguments de la profession à l'heure où le paysage de la presse écrite ressemble de plus en plus à un grand désert. Ce magazine réunit deux associations de professionnels : impressum et le SSM. Philippe Cueni du SSM, qui dirige déjà la Gazette du SSM, s'occupera de l'édition allemande. Un tiré à part ouvert aux sections sera inséré dans le magazine. Quant à la section tessinoise, un accord a été trouvé à savoir leurs articles seront traduits par la rédaction de l'EDITO.

Ph. Cueni : merci pour la collaboration et la franchise. Il est prévu de créer ensemble un produit imprimé indépendant. Le SSM se réjouirait de produire ce magazine ensemble avec impressum et participerait avec le même montant qu'impressum, même si le SSM a moins de membres.

C. Campiche annonce que toute collaboration ou idées sont les bienvenues.

Ch. Ferrari, ATG estime que la section suisse italienne n'a pas été considérée. D'une part, dans le titre d'EDITO il n'y a pas la mention en italien «i giornalisti svizzeri» et d'autre part, il

n'y aura pas d'article en italien. Les articles doivent être traduits et qui plus est aux frais de l'ATG! Suite à un accord, Christian Campiche s'occupera de la traduction des textes italiens. L'ATG souhaite que l'on tienne compte dans le titre de la mention italienne et que les articles paraissant dans l'édition française soient aussi publiés dans celle allemande.

C. Campiche dit ne pas pouvoir empiéter sur les plates-bandes du rédacteur en chef de l'édition allemande. Pour ce qui est de la partie française, confirme qu'un accord a effectivement été trouvé.

Ph. Cueni s'intéresse beaucoup au souhait des tessinois.

D. Strohm: Au début, le ZPV était plutôt sceptique en ce qui concerne ce projet. Mais puisque on a pu engager les deux rédacteurs en chef Ph. Cueni et Ch. Campiche et puisque les sections peuvent s'exprimer dans l'encart au magazine, le ZPV a changé d'avis. Pour éviter que le projet échoue, il faut un contrôle financier détaillé. **U. Thalmann:** **impressum** sera représentée au sein de la société à fonder ; de plus, les factures seront minutieusement contrôlées. Un nombre réjouissant d'annonces nous est déjà parvenu et il est bien possible que l'objectif soit atteint pour le 1^{er} tirage déjà.

A. Gessler, APVS, salue la collaboration entre 2 associations qui respectent chacune leur spécificité.

S. Erni, PVBB aimerait plus de détails au sujet de l'encart, à savoir les frais pour les sections et qui produit les pages des sections. **U. Thalmann:** Une page coûtera entre frs 400.- et 450.- impression et mise en page comprises. Le comité va élaborer une clé de répartition; les grandes sections paieront un peu plus que les petites, ce qui est plausible au vu du nombre des destinataires. La section fournit le texte et les images, la mise en page sera centralisée sans coûts supplémentaires. Evidemment, seules les sections qui utilisent cette possibilité doivent payer. Une proposition de révision des statuts sera soumise à l'AD pour permettre une communication par voie électronique; de plus, le magazine ne devra plus servir uniquement d'organe de la fédération comme c'était mentionné dans la documentation remise aux délégués.

Par 31 oui et 1 non, les délégués approuvent le nouveau magazine et la révision des statuts y relative proposée par le comité.

La décision est acclamée.

Ph. Cueni remercie les délégués pour la confiance témoignée. 4 personnes de chaque association siégeront au sein de la société à fonder, dont une personne doit obligatoirement avoir des connaissances d'éditeur. Il fait appel à la collaboration des délégués pour mener à bien ce projet.

A.-R. Keller, JVAS demande si un rédacteur en chef pourrait également être président de la fédération. **U. Thalmann** précise que tous les membres du comité d'**impressum** sont également des journalistes, ce qui n'est de loin pas contrariant. **S. Rohrbach** signale que les délégués peuvent élire – ou ne pas élire - le président sur la base de différents critères.

Fin de la séance à 15h45

Procès-verbal :
Maria Piller et Erika Stalder

Président :
Stefan Rohrbach